

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1504

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

834 502 007 RCS Annecy.

COUSIN.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 441, Route De Chainaz, 74540 Alby-sur-Chéran.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion. Suivant acte sous seing privé en date du 20 août 2026 à ANNECY, la société COUSIN, SARL au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est situé 441, Route de Chainaz - 74540 ALBY-SUR-CHERAN - RCS ANNECY 834 502 007, et la société BOUCHERIE TERRIER, SAS au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est situé 353, Avenue de Bonatray - 74370 VILLAZ - RCS ANNECY 504 876 079, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption par la société BOUCHERIE TERRIER de la société COUSIN, qui ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 704.067 Euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 556.770 Euros, soit un apport net de 147.297 euros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société COUSIN depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société BOUCHERIE TERRIER. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par l'associé unique de la société COUSIN du projet de fusion. Une copie certifiée conforme du projet de fusion a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY en date du 3 septembre 2026. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..